

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-TITE-DES-CAPS  
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 4 mai 2015 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier trois (3) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10182)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Autorisation de vacances – Mme Sylvie Verreault
5. Annulation de factures
6. Achat d'équipements – travaux publics
7. Appui à l'évènement Total Zombie
8. Cocktail dînatoire – Télévision d'Ici
9. Autorisation de paiement d'heures supplémentaires – travaux publics
10. Envoi d'un avis – rinçage du réseau d'aqueduc
11. PIIA – appui pour le retrait de certains immeubles
12. Réfection toiture Centre des loisirs
13. Comité des loisirs – nouvelles nominations
14. Aménagement puits PE-1 –mandat à la firme Roche pour la demande de CA
15. Programmation de la taxe d'accise 2014-2018
16. Correspondance et divers
17. Paiement des comptes
18. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10183)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 7 avril ainsi que celles des sessions spéciales des 15 et 27 avril 2015 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette, Maire, mentionne au Conseil municipal que les maires de la MRC ont tenu une réunion afin de monter une nouvelle entente de la Régie Intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré; le tout est en négociation et en vérification auprès des procureurs.

Il mentionne également au Conseil municipal que deux comités ont été créés afin de se pencher sur la restructuration de la Régie et sur les négociations auprès des différents organismes reliés à la Régie. Enfin, monsieur Pichette fait un bref retour sur l'activité du 15<sup>ième</sup> anniversaire de la bibliothèque Emma-Duclos qui s'est tenue le 12 avril dernier et qui a été un vif succès.

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc., en collaboration avec la MRC de La Côte-de-Beaupré, est en train d'évaluer les différentes options pour utiliser le programme d'Hydro-Québec, PMVI, de la façon la plus adéquate possible.

Monsieur Éric Lachance, Conseiller, fait un résumé au Conseil municipal des interventions de la Sûreté du Québec et du service incendie pendant le mois d'avril 2015.

#### 4. AUTORISATION DE VACANCES – MME SYLVIE VERREAULT (Rés. # 10184)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller  
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
et résolu unanimement

D'autoriser madame Sylvie Verreault, secrétaire, à prendre trois (3) semaines de vacances consécutives à l'été 2015. Les semaines sont celles du 19 juillet, du 26 juillet ainsi que du 2 août 2015.

#### 5. ANNULATION DE FACTURES (Rés. # 10185)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, à annuler les factures # CRF1000208, CRF1100470, CRF1100491, CRF800222, CRF900206, CRF900358 et CRF1100368 et les intérêts s'y rattachant, pour un montant total de 1 608 \$.

#### 6. ACHAT D'ÉQUIPEMENTS - TRAVAUX PUBLICS (Rés. # 10186)

Considérant que le service des travaux publics a besoin d'équipements fiables pour effectuer son travail ;

Considérant que la tondeuse ainsi que la scie à béton que la Municipalité possède sont très vieilles, auraient besoin de beaucoup de réparations et sont désuètes ;

Considérant les recherches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier dans le but de trouver le matériel le plus adéquat possible ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, à faire l'achat, pour le service des travaux publics, d'une nouvelle tondeuse de marque Honda modèle HRX2174 au prix de 795 \$ plus taxes de la compagnie Honda Centre de Boischatel ainsi que d'une nouvelle scie à béton de marque Husqvarna modèle K760 et de la lame au prix de 1 518 \$ plus taxes de la compagnie Mécanifab R.L.

#### 7. APPUI À L'ÉVÈNEMENT TOTAL ZOMBIE (Rés. # 10187)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps appuie la demande du promoteur de l'évènement Total Zombie qui est la Société canadienne de la Sclérose en Plaques, région de Québec afin d'organiser pour une deuxième année consécutive cet évènement et ce, aux mêmes conditions que l'an passé. Le tout aura lieu le samedi 3 octobre 2015 sur les terrains de Québec Paintball. Le promoteur devra prendre tous les arrangements et ententes nécessaires afin de rendre l'activité sécuritaire.

#### 8. COCKTAIL DÎNATOIRE – TÉLÉVISION D'ICI (Rés. # 10188)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller  
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
et résolu unanimement

D'autoriser le Maire, monsieur Majella Pichette, à représenter la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps lors de l'activité du cocktail dînatoire de la Télévision d'Ici, soulignant les 30 ans de l'organisme. Cette activité a eu lieu le 15 avril dernier et la Municipalité autorise le remboursement à monsieur le Maire de son billet d'entrée au coût de 120 \$ taxes incluses.

#### 9. AUTORISATION DE PAIEMENT D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES Travaux publics (Rés. # 10189)

Considérant le bris d'une conduite d'eau pluviale sur la rue du Pont en face du 3 rue du Pont, survenue le 10 avril dernier ;

Considérant que les employés du service des travaux publics ont dû travailler en surtemps de soir et de nuit dans le but de trouver des solutions au problème ;

Considérant que ce bris est probablement en lien avec les travaux qu'un entrepreneur a effectués pour refaire la structure du pont qui appartient au ministère des Transports du Québec ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, à procéder aux paiements des heures supplémentaires que les employés des travaux publics ont dû faire lors du bris de la conduite d'eau pluviale qui a eu lieu le 10 avril 2015.

#### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

#### 10. ENVOI D'UN AVIS – RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC (Rés. # 10190)

Considérant que le réseau d'aqueduc de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps se doit d'être entretenu de façon adéquate et sécuritaire afin d'assurer la distribution d'une eau potable de qualité à ses citoyens ;

Considérant que les employés aux travaux publics prévoient faire ces travaux de rinçage dans les prochaines semaines ;

Considérant le fait que, lors du rinçage, il y a de fortes chances que, par moment, l'eau se brouille temporairement ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal demande au Directeur général et Secrétaire-trésorier de faire paraître un avis dans le journal Le Montagnard du 12 mai prochain avisant les contribuables desservis par le réseau d'aqueduc qu'il y aura un rinçage du réseau qui sera fait par les employés des travaux publics entre le 13 et le 31 mai prochains.

**11. PIIA – APPUI POUR LE RETRAIT DE CERTAINS IMMEUBLES**  
(Rés. # 10191)

Considérant le règlement # 476-2014 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que les immeubles visés dans ce règlement relèvent de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant que certains immeubles ne correspondent pas ou que très peu aux critères patrimoniaux de ce règlement PIIA ;

Considérant la demande de certains propriétaires dont leur immeuble était visé par ce règlement ;

Considérant l'analyse du dossier effectuée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 21 avril dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande à la MRC de La Côte-de-Beaupré de retirer les immeubles suivants de la liste des immeubles patrimoniaux du PIIA sur le territoire de Saint-Tite-des-Caps :

- 410 boulevard 138, fiche # 458 ;
- 677 boulevard 138, fiche # 467 ;
- 508 avenue Royale, fiche # 483 ;
- 34 avenue de la Montagne, fiche # 959 ;
- 251-253 avenue Royale, fiche # 989 ;
- 314-316 rang St-Elzéar, fiche # 1014.

**12. RÉFECTION TOITURE CENTRE DES LOISIRS** (Rés. # 10192)

Considérant que la toiture du Centre des loisirs est extrêmement vieille ;

Considérant qu'à l'automne dernier, seule la partie avant gauche de la toiture a été refaite de façon urgente ;

Considérant les démarches que le Directeur général et Secrétaire-trésorier a effectuées auprès de plusieurs entrepreneurs afin de réaliser les travaux sur le restant de la vieille partie du Centre des loisirs ;

Considérant qu'un montant d'argent avait été prévu au budget 2015 pour effectuer ce travail ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Toiture Benoît Tremblay 1979 Inc. afin de refaire la toiture du Centre des loisirs au prix de 11 600 \$ plus taxes. Les parties de la toiture visées sont le versant avant droit et tout le côté arrière.

**13. COMITÉ DES LOISIRS – NOUVELLES NOMINATIONS** (Rés. # 10193)

Considérant la résolution # 10125 adoptée le 2 février 2015 et qui nommait les membres du Comité des loisirs de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant deux nouvelles demandes de personnes intéressées à faire partie de ce comité ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte d'ajouter les deux personnes suivantes comme membres au sein du Comité des loisirs de Saint-Tite-des-Caps: soient mesdames Nathalie Duclos et Linda Touchette.

#### 14. AMÉNAGEMENT DU PUIITS PE-1

Mandat à la firme Roche pour la demande de CA (Rés. # 10194)

Considérant la résolution # 10168 adoptée le 7 avril dernier et qui donnait le mandat à la firme Groupe-conseil Roche Ltée pour faire les plans et devis de l'aménagement du nouveau puits d'eau potable PE-1 ;

Considérant que la firme Groupe-conseil Roche Ltée doit présenter une demande de certificat d'autorisation (CA) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin de réaliser cet aménagement ;

Considérant que le MDDELCC impose des frais pour toute demande de CA ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller  
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps mandate la firme Groupe-conseil Roche Ltée pour déposer, au nom de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, la demande de CA des travaux d'aménagement du puits PE-1 auprès du MDDELCC.

La Municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux d'aménagement du puits PE-1, une attestation signée par un ingénieur quant à sa conformité avec l'autorisation accordée.

La Municipalité devra également émettre un chèque de 4 496 \$, au nom du Ministre des Finances et de l'Économie, afin de régler les frais imposés par le MDDELCC reliés à une demande d'autorisation de captage d'eau souterraine. Ce chèque sera joint avec la demande de CA que la firme Groupe-conseil Roche Ltée présentera. De plus, le Directeur général et Secrétaire-trésorier est autorisé à signer le formulaire nécessaire à cette demande de CA, qui confirme que le projet d'aménagement du puits PE-1 ou de captage ne contrevient pas au règlement municipal.

#### 15. PROGRAMMATION DE LA TAXE D'ACCISE 2014-2018 (Rés. # 10195)

Attendu que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 et de ses annexes* ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller  
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'engage à être seule responsable et à décharger le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

#### 16. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Le rapport annuel 2014 de la MMQ.
- Une lettre du Gouvernement du Canada confirmant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps n'aura pas le droit à une subvention pour un emploi étudiant en 2015.
- Une lettre de la Société nationale des Québécois de la Capitale confirmant que le Comité des loisirs de Saint-Tite-des-Caps aura droit à une subvention de 700 \$ pour l'organisation de la fête nationale 2015.
- Le rapport mensuel de petite caisse du mois de mars de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Le procès-verbal de la réunion du 16 mars 2015 de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'expliquer les récents changements du programme de compensation tenant lieu de taxes.

#### 17. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10196)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois d'avril 2015 et totalisant la somme de 64 654,93 \$.

##### Salaires

Pér. du 05/04 au 11/04	12 738,66 \$	Pér. du 12/04 au 18/04	6 853,42 \$
Pér. du 19/04 au 25/04	5 685,72 \$	Pér. du 26/04 au 02/05	5 521,53 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

---

M. Marc Lachance, Directeur gén.  
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10197)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller  
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 21 h 02.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

---

M. Majella Pichette, Maire

---

M. Marc Lachance, Directeur gén.  
et Secrétaire-trésorier